



Envoyé en préfecture le 11/04/2023  
Reçu en préfecture le 11/04/2023  
Publié le  
ID : 048-200069151-20230406-DELIB\_2023\_070-DE

République française  
Département de la Lozère  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES GORGES CAUSSES CÉVENNES

Séance du 06 avril 2023 à 18 heures

Date de Convocation 30 mars 2023

<b>Membres en exercice : 35</b>  <b>Présents : 21</b> <b>Votants : 28</b> <b>Pour : 28</b> <b>Contre : 0</b> <b>Abstention : 0</b>	<p>L'an deux mille Vingt-trois et le 06 avril, l'Assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Flore THEROND,</p> <p><b>Présents :</b> Flore THEROND, Alain CHMIEL, René JEANJEAN, François ROUVEYROL, Serge VEDRINES, Daniel GIOVANNACCI, Christian ALBARIC, Patrick BOSC, Martine BOURGADE, Régine DOUSSIÈRE, Francis DURAND, Pierre HERRGOTT, Jaclyn MALAVAL, Claudie MARTIN-PASCAL, Jean-Luc MICHEL, Sébastien MOREAU, Roselyne PRADEILLES, Vincent PRATLONG, Bernard RIEU, Gisèle ROSSETTI, Gilles VERGELY,</p> <p><b>Représentés :</b> Henri COUDERC À Daniel GIOVANNACCI, Alain ARGILIER À Alain CHMIEL, Gérard PÉDRINI À Pierre HERRGOTT, Bdeia AMATUZZI À Sébastien MOREAU, Michel CAPONI À Serge VEDRINES, Marie-Thérèse CHAPELLE À Flore THEROND, Maurice DUNY À Christian ALBARIC,</p> <p><b>Excusés :</b> Henri COUDERC, Alain ARGILIER, Gérard PÉDRINI, Emmanuel ADELY, Bdeia AMATUZZI, Damien ARMAND, Michel CAPONI, Marie-Thérèse CHAPELLE, Michel COMMANDRE, Maurice DUNY, Serge GRASSET, Sylvette HUGUET, Daniel REBOUL, Jean WILKIN</p> <p><b>Absents :</b></p> <p><b>Présents non votants :</b></p>
--	--

Secrétaire de séance : Monsieur François ROUVEYROL

DELIB-2023-070 - POSITIONNEMENT POUR LE PORTAGE DE LA MAITRISE D'OUVRAGE DES TRAVAUX D'OPTIMISATION DE LA RESSOURCE EN EAU

Le Conseil communautaire,

**CONSIDÉRANT** La situation de sécheresse intense subie par le territoire communautaire et des grandes difficultés d'approvisionnement en eau potable sur l'unité de distribution du Causse Méjean en 2022 ;

**CONSIDÉRANT** que les pressions sur l'eau et les milieux aquatiques, déjà importantes aujourd'hui sur le bassin Adour Garonne, seront amplifiées à l'avenir,

**CONSIDÉRANT** qu'en conséquence, la gestion optimisée de la ressource en eau du territoire du Causse Méjean constitue une réelle préoccupation pour la Communauté de communes, gestionnaire de l'approvisionnement en eau potable,

**CONSIDÉRANT** le premier diagnostic du lien entre les besoins en eau potable et l'activité agricole sur le secteur du Causse Méjean, réalisé par la Chambre d'Agriculture de la Lozère dans le cadre de

l'appel à projets de l'agence de l'eau Adour Garonne sur les économies d'eau et l'efficience de l'eau en agriculture,

**CONSIDÉRANT** que 61 exploitants agricoles sont en activités sur ce territoire représentant un besoin en eau équivalent à 200 m<sup>3</sup>/j soit entre ½ et 1/3 des besoins de l'unité de distribution en eau potable,

**CONSIDÉRANT** que ce besoin est pour l'essentiel à destination de l'abreuvement des animaux ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe environ 28 projets de récupération d'eau de toiture pour un volume d'environ 1.400 m<sup>3</sup>, permettant d'économiser jusqu'à 8 000 m<sup>3</sup>/an d'eau potable ;

**CONSIDÉRANT** qu'il existe également des réflexions du même ordre concernant des gros consommateurs présents sur l'UDI ;

**CONSIDÉRANT** que ces projets pourraient bénéficier d'aides décisives à leur réalisation par le biais des partenaires financeurs de la Communauté de communes, si cette dernière était porteuse du projet (aide à la conception et la réalisation des travaux) ;

**SUR PROPOSITION** de la Conférence des Maires, réunie le 23 mars 2023.

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,**

**APPROUVE** le principe d'être porteur de la maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'étude et la réalisation des travaux de mise en place de dispositifs de récupération d'eau de toiture,

**DIT** qu'un travail par le COPIL missionné pour ces projets devra proposer des moyens pour garantir l'utilisation de ces réserves par les agriculteurs, en adéquation avec les périodes de difficultés d'approvisionnement en eau potable, ainsi qu'avec la mise en place d'outils assurant le bon entretien de ces équipements,

**AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tout contact utile dans le cadre de cette affaire et à signer tout document s'y rapportant.

**P/o Le Président,**

Par délégation, Flore THEROND  
1<sup>ère</sup> Vice-Présidente,

